

# COMMUNE DE VAOUR

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

### 1 – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### *Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1 la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et cette annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Vaour dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du service de l'eau
- Le budget annexe de la régie des transports
- Le budget de la Maison des Services Au Public

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

Les comptes administratifs 2023 ont été votés le 7 mars 2024, ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### 2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL**

*Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :*

BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	REALISÉ 2022	REALISÉ 2023
DÉPENSES	Charge à caractère général	97 543.08	118 347.49
	Charges de personnel	183 213.23	184 288.78
	Atténuation de produits	5 008.62	4 994.90
	Autres charges de gestion courante	66 858.91	51 592.38
	<b><i>Dépenses de gestion des services</i></b>	<b>352 623.84</b>	<b>359 223.55</b>
	Charges financières	4 069.11	3 653.14
	Dépenses imprévues	0.00	0.00
	<b><i>Total des dépenses réelles</i></b>	<b>356 692.95</b>	<b>362 876.69</b>
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	12 399.09
		<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>356 692.95</b>
RECETTES	Atténuation de charges	3 716.15	3 596.69
	Recettes des services	79 541.52	81 418.33
	Impôts et taxes	104 345.19	111 090.27
	Dotations, subventions et participations	120 987.46	126 343.00
	Autres produits de gestion courante	73 894.60	75 591.87
	<b><i>Recette de gestion des services</i></b>	<b>382 484.92</b>	<b>398 040.16</b>
	Produit financiers	315.00	6 303.36
	Produits exceptionnelles	120.00	50.00
	<b><i>Total recettes réelles</i></b>	<b>382 919.92</b>	<b>404 393.52</b>
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	12 349.09
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>382 919.92</b>	<b>416 742.61</b>

*Excédent de fonctionnement 2022 reporté : 100 816.03 €*

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt.

Les salaires représentent 50.78 % des dépenses de fonctionnement. En 2022, ils représentaient 51.36 % des dépenses de fonctionnement.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante (loyers).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- La fiscalité. Les taux d'imposition pour 2023 :
  - o Taxe sur le foncier bâti : 41.69 %,
  - o Taxe sur le foncier non bâti : 47.86 %.
- Les dotations versées par l'état
- Les revenus des immeubles

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2023 cet écart est de 41 466.83 € (416 742.61 € – 375 275.78 €).

### **3 – La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2023 sont les suivants :

- Travaux sur les appartements de la Cité du lac
- Restauration toiture église
- Achat terrain Commanderie
- Travaux voirie
- Rénovation énergétique de la Commanderie

Les dépenses réalisées en 2023

Dans l'ensemble les programmes sont terminés, à part la rénovation énergétique de la Commanderie qui fera l'objet d'un nouveau programme en 2024.

### Les principales dépenses et recettes de la section :

## SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GÉNÉRAL 2023 VAOUR

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursements d'emprunts	16 876.09	FCTVA	4 039.57
Dépôts et cautionnement reçus	850.00	Taxe d'Aménagement	3 719.36
<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>17 726.09</b>	Affectation de résultat 2021	151 958.53
Rénov. Appt. Cité du Lac	31 843.12	Dépôts de cautionnements reçus	1 016.00
Restauration toiture église	117 170.68	<b>TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>160 733.46</b>
Voirie 4C	10 925.97	Subv. Département	20 953.38
Achat terrain Commanderie	1 200.00	Subv. DETR	11 073.00
		Subv. Régions	6 990.00
<b>TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT</b>	<b>161 139.77</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>39 016.38</b>
<b>TOTAL DÉPENSES REELES</b>	<b>178 865.86</b>		
Opérations d'ordre	12 349.09	Opérations d'ordre	<b>12 399.09</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>191 214.95</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>212 148.93</b>

Solde d'exécution négatif reporté 2022 : 100 958.53 €

Les dépenses d'investissement 2023 représentent 191 214.95 €. Les recettes d'investissement 2023 représentent 212 148.93 €.

Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 940 € de dépenses sont reportés de 2023 sur 2024. Il s'agit de l'achat de tables de pique-nique.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 33 700 € et correspondent aux subventions restant à percevoir pour la restauration de la toiture de l'église.

### 4 – Etat de la dette

Budget communal : 7 emprunts en cours pour une annuité de 20 529.23 € (capital restant dû au 31/12/2023 : 138 714.30 €).

Budget du service de l'eau : un emprunt en cours (les 5 emprunts ont été regroupés) pour une annuité de 26 987.92 € (capital restant dû au 31/12/2023 : 253 321.53 €).

### 5 – Les ratios de la commune

Données synthétiques sur la situation financière de la commune	Valeurs 2022/habitants	Valeurs 2023/habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 121.67	1 166.80
Produit des impositions directes/population	232.26	263.41
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 204.15	1 300.30
Dépenses d'équipement brut/population	523.48	518.13
Encours dette/population	495.14	446.02
Dotation Globale de fonctionnement/population	102.06	102.90

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.51	0.50
Dép. Fonct + rembst dette en capital/recettes réelles fonct.	0.97	1.06
Dépenses d'équipement brut/recette réelles de fonct.	0.43	0.40
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.40	0.34

Population INSEE 2022 : 318 habitants – Population INSEE 2023 : 311 habitants

## 6 – Budgets annexes

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU

#### La section de fonctionnement

BUDGET SERVICE EAU MAIRIE DE VAOUR			
NATURE	REALISÉ 2022	REALISÉ 2023	
Charge à caractère général	13 495.63	19 984.16	
Charges de personnel	6 627.20	5 165.40	
Atténuation de produits	10 459.00	8 109.00	
Autres charges de gestion courante	23 298.28	31 544.38	
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>53 880.11</b>	<b>64 802.94</b>	
Charges financières	3 058.37	3 368.39	
Charges exceptionnelles	0.00	3 555.00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>56 938.48</b>	<b>71 726.33</b>	
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 623.00	32 623.00	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>89 561.48</b>	<b>104 349.33</b>	
Recettes des services	76 431.95	81 516.40	
Dotations, subventions et participations	30 000.00	20 000.00	
<b>Recette de gestion des services</b>	<b>106 431.95</b>	<b>101 586.28</b>	
Produits exceptionnels	406.66	0.00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>106 838.61</b>	<b>101 586.28</b>	
Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>106 838.61</b>	<b>101 586.28</b>	

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 22 155.12 €

#### La section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET EAU MAIRIE DE VAOUR			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Capital emprunt	23 636.46	FCTVA	0.00
<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>23 636.46</b>	Affectation de résultat 2022	12 066.09
Travaux AEP	1 984.35	<b>TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>12 066.09</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 984.35</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>0.00</b>
Opérations ordre transfert entre sections	0.00	Opérations ordre transfert entre sections	32 623.00
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>32 623.00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>25 620.81</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 689.09</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET TRANSPORT

### Section de fonctionnement

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023
Charge à caractère général	11 270.73	7 711.81
Charges de personnel	25 920.00	23 634.00
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>37 190.73</b>	<b>31 346.21</b>
Charges exceptionnelles	0.00	0.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>37 190.73</b>	<b>31 346.21</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	2 180.00	2 180.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>39 370.73</b>	<b>33 526.21</b>
Dotations, subventions et participations	35 261.38	44 188.14
Produits exceptionnelles	0.00	0.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>35 261.38</b>	<b>44 188.14</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>35 261.38</b>	<b>44 188.14</b>

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 2 743.42 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET MSAP

### Section de fonctionnement

BUDGET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023
Charge à caractère général	7 155.46	10 553.41
Charges de personnel	40 120.00	43 956.95
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>47 275.46</b>	<b>54 510.36</b>
Recettes des services		
Dotations, subventions et participations	48 686.00	54 408.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>48.686.00</b>	<b>54 408.00</b>

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 11 501.19 €